

Date de convocation  
**20 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le **27 octobre à 19 h 00**,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Etaient présents : Jean-Michel Bertaux, Jean-Michel Planson, Gérard Lesage,

Nicolas Bourgoïn, Émilie Dabin, Ludovic Thomas, Catherine Legendre,

Sylvain Bourgoïn, Élodie Dupond

Absent excusé : Michel Morin, Joëlle Besson,

Secrétaire de séance : Emilie Dabin

## **Orange – projet d'implantation de station radio électrique**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de ORANGE pour la recherche d'un emplacement sur un terrain communal pour la mise en place d'une antenne relais Haut et Très Haut Débit Mobile (3G/4G) sur le territoire de la commune de Saint-Denis-de-Palin, et plus précisément à proximité du village de Chézal-Chauvier. Un accord de principe est sollicité pour effectuer :

- toutes les démarches administratives, notamment déposer une déclaration préalable
- toutes études (essai radio, mesures des champs, études de structure et de charge, ...) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radio électrique.

Dans l'hypothèse où les études se révéleraient positives, un bail de mise à disposition d'emplacement à ORANGE SA serait signé avec la Commune de Saint-Denis-de-Palin, moyennant un **loyer annuel de 1500 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner cet accord de principe.

## **Services périscolaires de Dun-sur-Auron – participation des communes extérieures**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Maire de Dun-sur-Auron relatif aux dépenses de personnel pour les services périscolaires : **cantine, garderie du matin et du soir, étude et garderie du soir, accueil du mercredi**. Dix enfants domiciliés à Saint-Denis-de-Palin ont fréquenté ces services pendant l'année scolaire 2019/2020. La participation demandée à la commune de Saint-Denis-de-Palin est **6357,00 euros** pour l'année scolaire 2019/2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser cette participation à la Ville de Dun-sur-Auron et autorise le maire à mandater cette dépense.

## **SMEACL : rapport sur le prix et la qualité du service eau potable – exercice 2019**

Monsieur Jean-Michel PLANSON, délégué au SMEACL présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Châteauneuf-Lapan (SMEACL) sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce rapport annuel.

## **SMEACL : rapport sur le prix et la qualité du service *public de l'assainissement non collectif (SPANC)* – exercice 2019**

Monsieur Jean-Michel PLANSON, délégué au SMEACL présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Châteauneuf-Lapan (SMEACL) sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce rapport annuel.

## **Projet touristique aménagement gîtes ruraux, restaurant, salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier d'attribution d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 180.000 euros. Un nouveau plan de financement sera élaboré avec les services de l'État pour déposer la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 27 octobre 2020.

Les conseillers municipaux,

Le Maire,